

COURSE D'OFNIS

Jeudi 14 Juillet 2022 – VILLENEUVE-SUR-YONNE

PRESENTATION DE LA COURSE

Les Objets Flottants Non Identifiés, ou OFNIS, sont des embarcations de fabrication artisanale. Composé en majorité de matériaux de récupération, un OFNI arbore souvent de nombreuses décorations inutiles, donc nécessaires. Nous souhaitons que chacun puisse s'amuser lors de cette journée et que le plus grand nombre puisse y participer.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter:

- Le Service Communication au 03 86 87 62 24

par mail : communication@villeneuve-yonne.fr

Laissez libre cours à votre imagination pour décorer vos embarcations de fortune. Vous pouvez vous regrouper par quartier, association ou groupe d'amis, et n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Il n'y a pas de thème imposé, un seul mot d'ordre la bonne humeur !

REGLEMENT

L'Équipage :

Les participants doivent impérativement savoir nager.

- Pour les jeunes de moins de 18 ans, au moins une personne majeure devra faire partie de l'équipe.
- Pour tous les participants le port du gilet de sauvetage est obligatoire (prêtés par les clubs nautiques sur place).

Les costumes et déguisements sont autorisés, voire même encouragés.

Les Embarcations :

L'utilisation d'un moteur est interdite. Ces OFNIS doivent pouvoir être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage.

Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

Les embarcations pourront être exposées dès 10h sur la rivière (quai Bretoche).

La Course :

Le départ de la course se fera sur l'eau près du square Marcel Roy. Il faudra passer au large des 2 bouées dans un sens donné avant de revenir vers le quai pour l'arrivée.

L'arrivée ne sera officialisée qu'au moment où l'équipe reviendra au complet sur le quai.

Le nombre de participants dans l'embarcation à l'arrivée devra être le même que celui au départ.

Les équipages ont le droit de perturber leurs concurrents grâce à des armes à eau (ballons d'eau, canons à eau, ...).

RESPONSABILITES

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériel, de blessures ou de décès dans le cadre de la course aussi bien avant, pendant qu'après le rassemblement.

Conformément à la Loi, les concurrents sont soumis à l'Art. 4 de l'Arrêté du 3 mai 1995.

Art. 4 « Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage».

Divers :

La course se déroulera le 14 juillet après-midi.

Les inscriptions sont gratuites et devront être enregistrées au plus tard le 30 juin. Le nombre de membres d'un équipage ne pourra changer entre la clôture des inscriptions et le début de la course qu'en prévenant préalablement l'organisation. Les membres de l'organisation se réservent le droit de refuser l'accès aux embarcations dans la mesure où les participants ne rempliraient pas toutes les garanties de sécurité. Le jury est garant du bon déroulement de la course et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement. Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury.

Le Jury

Le jury sera composé d'au moins 4 personnes dont un président du jury.

Les lots

Le vainqueur de la course et l'OFNI le plus original seront récompensés. Par ailleurs, des lots seront attribués à tous les participants.